

Service Public



N° 77
Mars 2010

Édité par la Fédération Cgt des services publics
Prix : 1 €

→ p. 3
EDITO
Bienvenue
dans la série
«Jours de colère»

→ p. 4
Retraites
La solution durable

→ p. 5
SDIS
Rencontre
avec les militants

→ p. 11
Revendicatif
Bilan des luttes
locales 2009

ON VA
Y ARRIVER!



Retraites

La solution durable



Partenaire



Partenaire privilégié de l'ANCAV TT

FAITES VOS VALISES
TOURISTRA VACANCES VOUS EMMÈNE
EN FRANCE ET A L'ETRANGER
DANS PLUS DE **30** VILLAGES
VACANCES



Générosité
Découverte
Partage
Loisirs
Sports
Animation
Balades
Convivialité
Solidarité

Sodistour - Touristra Vacances. Agence de voyages LI 075 95 0615



**Associations et collectivités,
contactez l'équipe commerciale Touristra Vacances**

- Paris : 01 44 83 43 99
- Lyon : 04 72 41 75 31
- Hagondange/Metz : 03 87 71 66 10
- Lille : 03 20 12 13 04

www.touristravacances.com

Réservations au **0890 567 567** (0,15€ la min)

ÉDITORIAL

Bienvenue dans la série « Jours de colères »

« Jour de colère » et de manifestations où des milliers de manifestants se sont rassemblés dans diverses villes de Russie, pour protester contre la politique économique du gouvernement et réclamer davantage de libertés politiques. C'est la première grève que connaît British Airways depuis 13 ans, avec un conflit qui porte notamment sur la décision de la compagnie de supprimer un poste de personnel de cabine sur quinze sur les vols long-courriers, et sur les revendications salariales. Manifestation regroupant des milliers de fonctionnaires bulgares, parmi lesquels des employés du fisc, des policiers et des militaires, qui ont manifesté à Sofia contre un projet gouvernemental visant à supprimer leurs avantages sociaux pour juguler le déficit budgétaire du pays. Ce sont aussi des mobilisations en Espagne, au Portugal, en Islande, en Grèce, pays à l'avant-garde d'un choc frontal avec la finance, où les citoyens refusent de payer l'addition de la crise financière en organisant des grèves et des manifestations d'une ampleur inédite. Les salariés refusent les baisses des salaires et des pensions, l'augmentation de la TVA, le report de l'âge de la retraite et les coupes claires dans les budgets de l'éducation et de la santé...

Toutes les raisons de ces mouvements se retrouvent aussi dans les mobilisations en France, sous forme de grèves,

pétitions, demandes de négociations qui se multiplient dans tous les secteurs, sur tout le territoire et dans la Fonction publique territoriale.

De la pétition aux rassemblements interprofessionnels, de l'abstention au vote à gauche, « les jours de colères » s'additionnent. C'est bien la preuve qu'on peut mobiliser et les luttes gagnantes existent bel et bien, comme celles que l'on peut voir dans cette édition du Service Public.

Il reste encore trop de luttes à gagner, trop de salarié-e-s à défendre, trop de monde à mobiliser pour se dire « qu'on n'y croit pas » « que ça ne sert à rien » ou « que cela ne suffit pas »... En tant que syndiqué-e tu as ton mot à dire et ta place à prendre, non seulement dans ces mobilisations mais aussi dans leur processus d'élaboration. Alors si ce n'est pas encore le cas, bienvenue en tant qu'actrice, acteur, décideur dans la série « jours de colères » !



*Evelyne Boscheron
Membre du bureau fédéral*

La solution durable

VOUS LUI AVEZ DIT QU'EN 2050, IL AURA INTÉRÊT À AVOIR L'ESPRIT DE SOLIDARITÉ?



La CGT revendique

- Le maintien de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans.
- Des pensions d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète avec un minimum équivalent au SMIC.
- Retour au calcul sur les 10 meilleures années (privé) et maintien des 6 derniers traitements (public) pour le calcul de la retraite.
- L'indexation des pensions sur les salaires.
- La reconnaissance de la pénibilité pour un départ anticipé.
- La validation des années d'études et de toutes les périodes de recherche d'emploi.
- La reconquête et l'amélioration des droits familiaux et conjugaux (dans le privé et le public).

Pour en savoir +

<http://www.spterritoriaux.cgt.fr/>

Chiffres essentiels pour la retraite
Les mots de la retraite

L'année 2010 sera marquée par le rendez-vous des retraites 2010. Après les réformes de 1993, 2003 et 2007, l'objectif du gouvernement est à nouveau de réformer les retraites. Nous ne connaissons pas encore les propositions de réforme du gouvernement, mais une chose est certaine : ce sera sans financement supplémentaire.

Néanmoins, deux options se dégagent :

1 une proposition de réforme systémique de tous nos régimes de retraite (par point ou comptes notionnels, style Suédois). Les conséquences déjà connues (analyse du Conseil d'Orientation des Retraites) sont une baisse du niveau des pensions et du taux de remplacement pour les salariés du public comme du privé.

2 jouer sur deux paramètres : le report de l'âge légal du départ à la retraite au-delà de 60 ans ainsi qu'un nouvel allongement de la durée de cotisations.

Dans la Fonction publique, le gouvernement a pour objectif de revenir sur le salaire de référence pour l'acquisition des droits (les 6 derniers mois de traitement) argumentant l'équité entre les salariés. C'est la vieille recette qui consiste à diviser le public et le privé.

Ne soyons pas dupes, cette bataille à mener concerne tous les salariés du public comme du privé. Le gouvernement, répondant aux désirs du Medef, veut réformer les retraites sans au-

cun financement supplémentaire. Équation impossible à réaliser sinon d'amputer gravement les pensions des retraités et les droits à la retraite des actifs remettant en cause les fondamentaux de notre système de retraite basé sur la solidarité.

Nous savons que d'autres choix sont possibles. La CGT a des propositions et notamment de financement.

L'enjeu est de les faire connaître, de gagner la bataille des idées, seule condition pour gagner le rapport de force !

Notre première responsabilité réside dans notre engagement à tout mettre en œuvre pour que l'ensemble des organisations de la CGT, les militants, les syndiqués, maîtrisent les principaux enjeux autour de la question de la retraite, pour pouvoir aller à la rencontre des salariés, là où nous sommes organisés, mais également là où nous ne le sommes pas encore.

Des plans de travail sont organisés dans les syndicats, les CSD, les Unions départementales (distribution du 4 pages confédéral, formation des syndiqués sur les retraites, information syndicale dans les services...).

Nous devons tous nous impliquer dans cette campagne : toute la CGT doit être sur le pont !

Aller à la rencontre des salariés est primordial pour gagner la bataille des idées face à la campagne médiatique qui tend à répéter que pour pérenniser notre système de retraite il n'existe pas d'autres solutions que d'allonger la durée de cotisation et reporter l'âge légal de départ à la retraite.



SDIS Rencontre avec les militants

20/22 octobre 2009

EDITORIAL

Les résultats aux dernières élections professionnelles placent largement en tête la CGT comme première organisation syndicale en CAP de la catégorie C avec 27,64 % des suffrages. Ils confirment ceux obtenus lors des élections de la CATSIS⁽¹⁾ 2008.

Comme nous l'avions décidé fin 2008, nous avons rencontré les syndicats CGT des SDIS⁽²⁾ au cours de 5 réunions régionales de janvier à mai 2009.

Éveiller les consciences et engager la réflexion de nos syndicats sur des sujets fondamentaux restent les objectifs de notre collectif.

Ces rencontres ont permis de mettre en débat les conséquences pour les services publics de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), du Livre

blanc de la fonction publique et de la loi sur la mobilité interne. A l'issue de ces réunions, et comme nous en avons pris acte, nous avons organisé la réunion des militants à Montreuil du 20 au 22 octobre 2009.

Ainsi, pas moins de 100 secrétaires de syndicats et délégués ont investi la CGT et ont débattu pendant trois jours de sujets qui font ou feront l'actualité.

Les débats ont été vifs et enrichissants, ils marquent la volonté de nos syndicats de poser les vraies questions et de préparer nos syndiqués et les agents des SDIS pour relever les défis qui nous sont posés.

Notre objectif pour les 5 thèmes : placer le débat contradictoire au cœur de ces discussions. Malheureusement, la fuite en avant de la DSC⁽³⁾, qui a décliné notre invitation seulement trois jours avant la date, et l'absence des élus soi-disant en raison d'un agenda trop chargé ont quelque peu altéré nos débats. Néanmoins, permettez-moi, au nom du collectif, de remercier la participation de celles et ceux qui n'ont pas fuit leurs responsabilités.

Ce rendez-vous des militants était indispensable. Nous devons prendre la mesure des réformes en cours et leurs incidences à court terme. Ce sont les piliers fondamentaux de notre statut qui sont mis à mal, ses principes fondés sur la Liberté, l'Égalité et la Fraternité seront remplacés par ceux de la Performance, des Objectifs et de la Rentabilité.

2010 sera encore victime de ce gouvernement avec notamment la présentation du rapport du COR (Conseil d'Orientation des Retraites) en avril à la demande des parlementaires. Nous devons, avec tous les autres fonctionnaires, défendre les principes de la retraite par répartition, en préservant l'emploi public.

D'autres défis sont lancés, le problème posé et qui n'est pas nié par nos gouvernants concerne l'hémorragie du volontariat, élément indispensable dans la construction du secours en France. La CGT, avec ses Fédérations et la Confédération, devra être force de propositions. Pour la CGT, c'est simple, le volontariat a sa place, toute sa place et rien que sa place... dans le milieu rural.

La transposition de la réforme de la catégorie B à la filière SPP occupera en partie cette année 2010. La CGT la négociera dans le respect des principes revendicatifs de notre Fédération auxquels nous adhérons, à savoir : le passage de toute de la maîtrise de la territoriale en catégorie B.

La CGT devra également anticiper la future réforme territoriale. L'avenir des services publics n'est pas seulement l'affaire de nos gouvernants, il impacte notre avenir et celui des usagers. Quelle place pour l'établissement public SDIS pour demain, à quelle sauce allons-nous être mangés ?

Cher(e)s collègues et cher(e)s camarades, 2009 a été l'occasion pour nous de présenter lors de notre réunion d'octobre, une partie de la spécificité des missions des sapeurs pompiers dans le cadre de l'exposition qui lui était consacrée dans le merveilleux patio de la CGT à Montreuil. Permettez-moi de remercier toutes celles et tous ceux qui y ont participé.

Bon courage pour 2010, des luttes essentielles nous attendent...

Bruno LEBEL, animateur du collectif SDIS

1) CATSIS : Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours
2) SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
3) DSC : Direction de la Sécurité Civile

THÈME 1

Catastrophes de grande ampleur

Dans le feu de l'actualité, la pandémie grippale met en avant le rôle majeur que doit jouer la direction de la sécurité civile dans la gestion opérationnelle des catastrophes de grande ampleur. Les sapeurs-pompiers se retrouvent systématiquement impliqués dans tous les dispositifs mis en œuvre car souvent les premiers intervenants.



Le fonctionnement de la sécurité civile permet-il de faire face à ce type d'événements ?

Le désistement de la DSC (Direction de la Sécurité Civile), trois jours avant, a fortement perturbé l'organisation du débat.

La première partie du débat s'est focalisée sur les questions relatives à la grippe A H1 N1. Les syndicats ont dénoncé l'absence de transparence de la DSC et des SDIS.

Pour Claude Gonzalez, médecin chef de SDIS, spécialiste en médecine de catastrophe, il s'agit « *d'un exercice à balles réelles* » permettant un rappel des mesures d'hygiène basique.

Bernard Gambier, vice-président du CNFPT et représentant de la Fédération CGT des Services publics, souligne que si l'on peut aisément mesurer les dépenses des moyens mobilisés pour répondre aux sinistres, l'absence de moyens de coordination est flagrante.

La question est de savoir « qui commande ? » Tous les services publics

sont mis en cause et le manque d'effectifs est palpable.

La majorité des militants remarque qu'à chaque catastrophe l'utilisation des moyens est inadaptée et la coordination quasiment inexistante.

THÈME 2

Le rapport de la MEC* sur les budgets des SDIS

Les Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) ne sont pas épargnés par le rouleau compresseur des réformes actuelles (RGPP, réforme des collectivités locales ...) contrairement à certaines idées reçues.

Cela se traduit dans de nombreux départements par la baisse d'effectifs, qui remet en cause cruellement le service public de secours en cautionnant des délais d'intervention dans des proportions dangereuses.

Cette casse du service public se traduit également par une attaque du statut de la fonction

Thème 1
Propositions et perspectives

Tous les acteurs doivent pouvoir participer à l'élaboration de la réponse à apporter aux attentes de la population. Le sujet est trop grave pour le laisser entre les mains de quelques experts qui ne savent faire que des rapports souvent partisans, sans apporter de véritables solutions.

Il devient essentiel de réfléchir sur un modèle de coordination des moyens de services publics engagés dans le cas d'une grande catastrophe.

Les intervenants souhaitent que le débat soit porté sur la place publique. Dans cet ordre d'idées, le citoyen, victime potentielle, doit être placé au cœur des décisions.

Le dimensionnement des services publics se retrouve au cœur du débat et il est certain que la destruction des services publics affaiblit considérablement ses capacités à faire face à de tels événements. La gestion d'une catastrophe de grande ampleur ne peut pas être assujettie à un raisonnement purement comptable.

publique, généralisation de l'externalisation des services, transposition des missions d'urgence aux ambulanciers privés et facturations de certaines interventions à l'utilisateur. Les élus des SDIS écornent l'image des sapeurs-pompiers en s'appuyant sur le rapport de la Mission d'Évaluation et de Contrôle de

la commission des finances à l'assemblée nationale.

Ce n'est pas nouveau, tous les ans les élus s'en prennent aux budgets des SDIS en dénonçant leur augmentation.

Dés 1996, la CGT dénonçait le fait qu'aucune étude d'impact financier n'avait été réalisée dans le cadre de la loi sur la départementalisation.

Nos collègues dénoncent l'augmentation des interventions payantes alors que la population la plus fragilisée est la plus concernée.

Quinze ans après la départementalisation, beaucoup de SDIS n'ont pas pris la mesure des besoins et des nécessités. La classe politique dénonce les pouvoirs des directeurs des SDIS et la démission des Présidents des Conseils d'Administration des SDIS.

Un syndicat informe que 600 sapeurs pompiers professionnels sont également sapeurs pompiers volontaires dans leur département. Un autre précise que « les volontaires ont leur place dans le dispositif d'organisation du secours en France, toute leur place, mais rien que leur place », le volontariat ne devant pas se substituer à l'emploi public.

La CGT rappelle que le volontariat a vocation à intervenir en milieu rural, mais la disponibilité nécessaire à l'intensité des missions impose que le secours en milieu urbain soit exclusivement réservé aux sapeurs pompiers professionnels.

*MEC : Mission d'Evaluation et de Contrôle de la commission des finances à l'assemblée nationale.

Thème 2

La Cgt propose

l'organisation d'un référendum national unitaire sur les SDIS permettant l'expression politique des citoyens sur leurs besoins :

- La gratuité des secours ;
- Le SDIS service public ;
- L'égalité territoriale des secours.

THÈME 3

Souffrance au travail



Christian Gauffer, psychologue clinicien, précise que la souffrance au travail n'est pas uniquement due au harcèlement, elle peut être liée à des modes d'organisation du travail, de management, de discriminations. La souffrance au travail est une détérioration de la santé physique et mentale des salariés. Philippe Bouvier, du collectif fédéral CGT « Santé au travail », souligne que «... la fonction publique est malade, la situation est dramatique, les syndicats doivent s'emparer du problème ». Les SDIS ne sont pas épargnés !

Les causes sont variées et touchent l'ensemble des personnels, PATS (Personnel Administratif, Technique et Spécialisé), Sapeurs pompiers professionnels, hommes et femmes :

- Changement d'affectation ;
- Mutation arbitraire ;
- Crainte de la perte de l'aptitude opérationnelle ;
- Multiplication des réorganisations de services ;
- Mauvaise organisation des services ;
- Multiplication des procédures ;
- Organisation de la hiérarchie militarisée.

L'expression des syndicats est restée sans limite pour dénoncer les dérives quotidiennes.

D'autres dénoncent « une organisation de la terreur dans les SDIS ». D'autres encore déclarent que « les politiques et la hiérarchie ont fait de la souffrance au travail un art de vivre ».

Les propos des secrétaires de syndicats révèlent une organisation institutionnelle de la fabrication de la souffrance au travail.

L'identification des victimes est souvent difficile et tardive car l'isolement de l'individu en souffrance est une réaction psychologique constante, phénomène aggravé par la réaction

des collègues des victimes qui les conduisent à penser que « tant que c'est lui, ce n'est pas moi ».

L'administration cherche à reporter sa responsabilité sur la victime en évoquant des problèmes personnels. Les procédures à mettre en œuvre visant à établir la reconnaissance de la souffrance au travail sont compliquées et difficilement accessibles.

La HALDE* 93 indique que son organisation a traité 7 800 dossiers de discrimination en 2008 et qu'elle en est déjà à 8 000 en octobre 2009.

Le parcours est difficile mais il peut être bénéfique. Des collègues d'un SDIS ont réussi à faire reconnaître l'imputabilité au service du suicide d'un de leurs collègues après 4 ans et demi de procédures.

Le harcèlement et la souffrance au travail ne sont plus des sujets tabous et l'on s'interroge sur la méthode afin d'éviter les suicides au travail.

Le rapport hiérarchique entre le médecin chef et le DDSIS compromet l'indépendance déontologique de la médecine du travail et dénature la relation de confiance patient /médecin. Notre action syndicale d'aujourd'hui est davantage concentrée sur le traitement curatif, certes indispensable, au détriment du préventif qui limiterait l'apparition des situations de souffrances.

Le constat est lourd, les cas de souffrance au travail pouvant aller jusqu'au suicide se multiplient dans les SDIS. Comment doit-on réagir face à ces drames ?

*HALDE : Haute Autorité pour la Lutte contre les Discriminations et l'Égalité des chances.





THÈME 4

Les violences urbaines et relations police - pompiers

Les fonctionnaires qui interviennent dans les quartiers dits « sensibles » sont de plus en plus en difficulté pour exercer leurs missions de services publics. Les sapeurs pompiers n'échappent pas à ces agressions.

Les sapeurs pompiers ne sont pas formés pour ce type d'intervention. Les pouvoirs publics sont dépassés. La Fédération CGT police pense qu'il faut mener une réflexion sur la coordination des actions pompiers/policiers sur le terrain puisque désormais les sapeurs pompiers sont confrontés aux mêmes difficultés. La question de l'attribution de la NBI⁽¹⁾ ZUS⁽²⁾ pour les sapeurs pompiers est une nouvelle fois posée.

Le représentant CGT de la Fédération police met l'accent sur la dangerosité de l'attribution de primes qui amène

souvent des problèmes relationnels entre les agents sans résoudre le problème de fond.

Les initiatives locales sont organisées dans les cités. Les résultats sont sensibles à court terme, mais les violences reprennent sitôt les actions suspendues. Le camarade CGT de la police précise que ces démarches ne relèvent ni des missions des sapeurs-pompiers ni de celles de la police mais de celles des éducateurs des quartiers.

(1) NBI : Nouvelle Bonification Indiciaire

(2) ZUS : Zone Urbaine sensible

Thème 4

Propositions

Les incivilités dont nous sommes victimes ne doivent pas être cachées, il faut au contraire les médiatiser pour mettre les pouvoirs publics et les élus face à leurs responsabilités.

Le recrutement chez les sapeurs-pompiers doit refléter la diversité de la population.

Il faut bannir le langage paramilitaire trop souvent utilisé par les sapeurs-pompiers en intervention, qui génère une incompréhension de la population susceptible de nous confondre avec la police.

L'État et les collectivités doivent redonner toute leur place aux éducateurs ainsi que les moyens nécessaires à leurs missions.

Comment alerter nos concitoyens devant le désengagement des élus ?

THÈME 5

La garde de 24 heures, progrès ou régression sociale ?

La garde de 24 heures a été choisie par le collectif pour être traitée une nouvelle fois à l'occasion de la rencontre des militants des syndicats des SDIS.

Les gardes des sapeurs professionnels sont rythmées en cycle quotidien selon deux applications principales :

- 12 h00 de travail consécutif et environ 133 gardes par an ;
- 24 h00 de travail consécutif et environ 100 gardes par an.

Pour la garde de 12 h, 1 heure à disposition de l'employeur est considérée comme 1 h de travail effectif. En revanche, la garde de 24 h est assujettie à un système d'équivalence dans lequel 24 h à disposition de l'employeur

ne sont payées que 15 h30 environ. Malgré cette profonde injustice, un grand nombre de sapeurs pompiers souhaitent conserver leur cycle en 24 h, voire même, pour ceux qui travaillent en 12 h, revendiquer l'application des gardes en 24 h.

En les invitant à travailler le thème suivant : « **La garde de 24 h est elle un progrès ou une régression sociale ?** », nous avons tenu en conséquence à connaître ce qui animait les sapeurs pompiers à défendre

la garde de 24 h afin de positionner une direction revendicative sur le temps de travail et ses cycles. Un constat s'impose au terme du débat, la question de fond du thème n'a été qu'à peine abordée. Les participants ont plutôt investi le constat local et ont révélé leurs contradictions entre détracteurs et défenseurs des 24 h évacuant ainsi la discussion de fond.

Thème 5

Le collectif exige :

- L'annulation des systèmes d'équivalence ;
- Une diminution du temps de travail pour ce métier reconnu dangereux par la loi ;
- Un repos de sécurité obligatoire après chaque période de garde.

8 QUESTIONS À SANDRINE MOUREY

(secrétaire fédérale chargée des retraites)



Faut-il ou pas reculer l'âge de la retraite ?

Sandrine MOUREY ► Non. L'allongement de la durée de cotisations a rendu très difficile l'accès à une retraite à taux plein à 60 ans. Si on reporte l'âge légal à 61, 62 ans (voire plus), l'obtention d'une retraite complète serait de plus en plus inaccessible. Et cela ne règle pas le financement des retraites sur le long terme.

Faut-il réduire le niveau des pensions ?

Sandrine MOUREY ► Les dispositions des réformes passées (1993- 2003) conduisent à une baisse généralisée des retraites dans tous les régimes (public/privé). La modification du mode

de calcul (des 10 aux 25 meilleures années) ainsi que l'indexation des retraites sur les prix (au lieu des salaires) ont provoqué une baisse pouvant aller jusqu'à 20 % du montant des pensions. Sachant que le montant moyen des pensions des femmes est de 782 euros, ce serait dramatique.

Faut-il augmenter le niveau des cotisations ?

Sandrine MOUREY ► Oui. Les cotisations patronales n'ont pas augmenté depuis 20 ans. Il faut stopper les exonérations dont abusent les entreprises. Cela a représenté 30,7 milliards d'euros pour 2008 sans aucun résultat ni en matière d'emploi ni de salaire.

Faut-il aligner public et privé ?

Sandrine MOUREY ► Non. L'alignement des régimes ne garantit en rien le financement de nos retraites. Par contre, nous sommes pour un socle commun garantissant à tous les salariés du public et du privé la possibilité de prendre leur retraite à 60 ans à taux plein et des pensions d'au moins 75 % du revenu net d'activité pour une carrière complète. Nous proposons qu'aucune retraite ne soit inférieure au SMIC (pour une carrière complète). Il faut reconnaître la pénibilité par un départ anticipé. L'argent existe, cela est possible.

Faut-il de nouvelles recettes ?

Sandrine MOUREY ► Oui. Aujourd'hui, une part de plus en plus importante des revenus n'est pas soumise à cotisation (stocks options, participation...). En 2009, la Cour des comptes évaluait à 10 milliards d'euros le manque à gagner pour nos caisses de protection sociale. Les revenus financiers des entreprises doivent être soumis à cotisation : les sociétés non financières ont distribué 83 milliards d'euros à leurs actionnaires en 2008 au moment où le déficit du régime général était de 5,8 milliards. La CGT propose une modulation des cotisations en fonction de la politique salariale de l'entreprise : il est anormal qu'une société qui embauche et fait des investissements productifs soit traitée comme une entreprise qui licencie ou redistribue une part de plus en plus importante des profits aux actionnaires.

Faut-il, comme l'envisage le Conseil d'Orientation des Retraites, évoluer vers un système par points ou par comptes notionnels ?

Sandrine MOUREY ► Le rapport du COR montre qu'une réforme systémique (type Suédois) conduirait à une baisse importante du niveau des retraites.

Faut-il développer la retraite par capitalisation à côté de la retraite par répartition ?

Sandrine MOUREY ► C'est l'objectif du gouvernement et du Medef qui incitent les salariés à recourir à l'épargne individuelle pour compenser les baisses prévues des retraites. La crise a changé la donne. Le rendement de l'épargne retraite va être fortement affecté par la crise financière avec des conséquences sur le niveau des prestations qui ne sont pas garanties. Le risque est reporté sur chaque cotisant (il n'y a aucune solidarité dans ce système). Il en va de même pour les produits d'épargne collectifs. Le COR précise que les fonds de pension ont vu la valeur de leurs investissements baisser de 28 % en 2008. Le miracle de la capitalisation s'effondre !

Quelles sont les propositions de la CGT pour faire revenir notre système à l'équilibre ?

Sandrine MOUREY ► La question du financement de la protection sociale, dont les retraites, est un choix politique. Il faut porter progressivement de 12 à 18 % la part des richesses créées consacrée au financement des retraites. Celles-ci sont dépendantes du niveau de l'emploi : 1 million d'emplois en plus, c'est 5 milliards de rentrée de cotisations. Il faut taxer les revenus financiers, augmenter et moduler les cotisations patronales.

Retraites

la réalité des chiffres

Montant des pensions retraite en brut :

Montant moyen des pensions :
1 288 euros

Montant moyen des pensions de droit pour les hommes :

1 617 euros

Montant moyen des pensions de droit pour les femmes :

782 euros

Montant moyen des salaires nets :

1 416 euros

*Extraits du 7^e rapport du COR
(Comité d'Orientation des Retraites)*

Régimes de retraite

Régime général

Prévisions budgétaires pour 2010

Recettes :

92,1 milliards

Dépenses :

102,9 milliards

CNRACL

Bilan financier 2008

Recettes :

15,5 milliards

Dépenses :

15,14 milliards

Retraites

La solution durable

Les propositions de la CGT en matière de financement

La première, c'est l'emploi

1 million d'emplois, c'est 5 milliards d'euros de cotisations supplémentaires.

Faire contribuer tous les revenus

Une part de plus en plus importante des revenus n'est pas soumise à cotisations (intéressement, stock options...). Cela représente 10 milliards d'euros de manque à gagner pour la protection sociale.

Taxer les dividendes versés aux actionnaires

Les sociétés non financières ont distribué 83 milliards d'euros de dividendes en 2008.

Augmenter et moduler les cotisations patronales

Les cotisations patronales n'ont pas augmenté depuis 20 ans. Les exonérations ont représenté 30 milliards d'euros en 2009. Il faut moduler les cotisations patronales en fonction de la politique d'emploi des entreprises.

BONIFICATIONS POUR ENFANTS	MAJORATIONS DE DUREE D'ASSURANCE
<p>Les bonifications sont les trimestres qui s'ajoutent aux trimestres cotisés pour le calcul du montant de la pension.</p> <p>Avant la loi de 2003 toutes les femmes pouvaient bénéficier d'un an (4 trimestres) de bonification à la naissance de chaque enfant.</p> <p>A dater du 26 décembre 2003, sous critère d'égalité « homme - femme » les conditions ont été gravement modifiées.</p>	<p>Les Majorations de Durée d'Assurance sont les trimestres qui s'ajoutent après calcul du montant de la pension pour diminuer la décote ou dans certains cas obtenir une surcote.</p>
<p>Qui peut encore prétendre aux bonifications ?</p>	<p>MDA pour qui ?</p>
<p>Les fonctionnaires qui ont eu des enfants ou en ont adoptés avant le 1^{er} janvier 2004.</p>	<p>Depuis le 1^{er} janvier 2004, les femmes fonctionnaires qui ont accouché après leur recrutement ne bénéficient plus que de 2 trimestres de durée d'assurance. (Article 21 du décret n° 2003-1306 du 26/12/2003)</p>
<p>Les conditions</p>	<p>MDA dans le privé et applicable aux non titulaires de la fonction publique</p>
<ul style="list-style-type: none"> □ Avoir eu ces enfants pendant la période où ils étaient fonctionnaires, □ Avoir eu une interruption d'activité d'une durée continue au moins égale à 2 mois. 	<p>Les femmes ayant eu une activité salariée dans le secteur privé (régime général) bénéficient d'une majoration de durée d'assurance de</p> <ul style="list-style-type: none"> □ 1 trimestre par enfant à la naissance, à l'adoption ou la prise en charge. □ plus 1 trimestre par année dans la limite de 8 trimestres jusqu'au 8^e anniversaire. <p>Ce droit n'est pas lié à une interruption de l'activité mais au fait d'avoir élevé ses enfants.</p>
<p>Les interruptions d'activité prises en compte</p>	<p>M.D.A. pour enfant handicapé</p>
<p>(2° de l'article 15 du décret 2003-1306 du 10/12/2003)</p> <ul style="list-style-type: none"> □ le congé de maternité □ le congé pour adoption □ le congé parental □ le congé de présence parentale □ une disponibilité pour élever un enfant de moins de 8 ans. 	<p>Les fonctionnaires élevant à leur domicile un enfant de moins de 20 ans atteint d'une invalidité égale ou supérieure à 80 % bénéficient d'une majoration de durée d'assurance de 1 trimestre par période d'éducation de 30 mois dans la limite de 4 trimestres.</p>
<p>Exception</p>	<p>Nouvelles dispositions pour l'attribution de MDA pour le secteur privé uniquement et les non titulaires de la fonction publique à partir du 1^{er} janvier 2010</p>
<p>La bonification est accordée aux femmes fonctionnaires ayant accouché au cours de leurs années d'études avant le 1^{er} janvier 2004 et avant leur recrutement dès lors que ce recrutement est intervenu dans les 2 ans après l'obtention du diplôme pour se présenter au concours (pas de condition d'interruption d'activité).</p>	<p>La loi de financement de la sécurité sociale n° 2009-1646 du 24 décembre 2009 a modifié dans son article 65 les modalités d'attribution de la M.D.A.</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Une majoration de durée d'assurance de 4 trimestres est attribuée aux femmes assurées sociales pour chacun de leurs enfants au titre de la maternité et de l'accouchement. □ 4 autres trimestres sont attribués au père ou à la mère pour chacun de leurs enfants mineurs au titre de leur éducation pendant les 4 années suivant leur naissance ou leur adoption. □ Les parents désignent d'un commun accord le bénéficiaire de cette majoration ou définissent entre eux la répartition de cet avantage.
<p>Revendications</p>	
<p>La CGT considère que les inégalités entre hommes et femmes constatées au terme de la carrière professionnelle légitiment les mesures appliquées aux mères de famille. Ces droits familiaux doivent être rattachés à l'accouchement et à la maternité et étendus aux femmes ayant adopté ou pris en charge des enfants.</p> <p>La CGT revendique dans la fonction publique pour les femmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Une bonification d'un an par enfant né avant le 1^{er} janvier 2004. □ D'appliquer ce droit également pour tous les enfants nés après le 1^{er} janvier 2004. □ La situation des hommes ayant élevé seuls leurs enfants doit être examinée pour bénéficier de ces droits. 	<p>La CGT revendique le maintien de 8 trimestres de MDA par enfant pour les femmes.</p> <p>Ce qui fonde l'attribution de ce droit familial aux femmes est l'importance des inégalités en fin de carrière de plus de 30 % (source Cnav).</p>



Bilan des luttes locales 2009

Analyse des résultats obtenus



Le 18 novembre 2009, au congrès des maires

Cela fait un peu plus d'un an que le bureau fédéral a décidé de mettre en place un recensement de toutes les luttes locales. Nous recensons **88 actions menées dans toute la France**. Ce chiffre ne représente que les luttes transmises à la Fédération CGT des Services publics. Dans la réalité, bien plus de luttes ont eu lieu. Nous devons travailler ensemble sur la transmission des informations afin d'être le plus exhaustif possible.

Triple objectif :

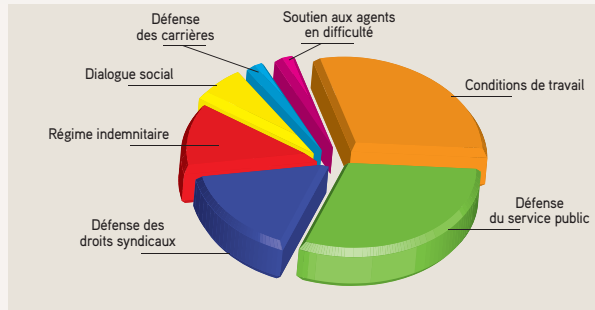
- Connaître en temps réel l'état des lieux des différents mouvements en cours.
- Appréhender les revendications des salariés portées par nos syndicats afin de construire une démarche revendicative nationale fédérale cohérente.
- Analyser et mesurer les résultats pour en tirer des perspectives en matière d'organisation et de vie syndicale (renforcement, développement des CSD, etc.).



Le 26 février 2009 pour les libertés syndicales à Amnéville

TOUS CONCERNE-E-S

n'hésitez plus à faire remonter les luttes locales. Pour faciliter cela, la Fédération mettra prochainement à votre disposition un accès direct sur le site pour nous signaler une lutte locale ainsi qu'une carte permettant de visualiser en direct les informations relatives à ces actions.



Les régions

Avant toute chose, il est à préciser qu'une action peut contenir plusieurs mots d'ordre et donc le total peut être différent à la somme du détail. Les deux thèmes arrivant les plus fréquemment sont les conditions de travail (26 luttes), la défense du service public (27 luttes) suivie de la défense des droits syndicaux (14 luttes), vient ensuite le régime indemnitaire (11 luttes). En queue de peloton : dialogue social (6), défense des carrières (2), soutien aux agents en difficulté (2).

Nous remarquons que la défense du statut, tant du point de vue global (défense du service public, des emplois) que personnel (les conditions de travail), qu'entraîne une dégradation de celui-ci est au cœur des préoccupations. Cette dégradation touche autant les agents que les militants puisque les militants syndicaux sont également touchés par une dégradation de leur condition d'exercice. Le régime indemnitaire, seul moyen d'augmenter la rémunération au niveau local, est étonnamment derrière les conditions de travail, ce qui, au regard de la précarité, indique bien que les conditions de travail se dégradent de façon inquiétante.

Unité syndicale

Les points où nous avons une convergence des luttes avec les autres organisations syndicales :

- CFTD : essentiellement sur les luttes liées aux conditions de travail et à la rémunération.
- CFTC : sur les actions liées aux conditions de travail.
- FO : sur l'ensemble des luttes, y compris la discrimination syndicale.
- CGC : elle n'apparaît que sur 1 seule lutte, les conditions de travail.
- UNSA : est présente aux appels liés aux conditions de travail et à la rémunération.
- FAFPT : nous rejoint sur les questions de dialogue social, conditions de travail.

Modes d'action

Les modes d'action restent traditionnels : distribution de tracts, préavis de grève et enfin grève demeurent la référence en matière d'action. La conférence de presse se retrouve dans 20 % des luttes recensées.

Les résultats des luttes

- L'augmentation des salaires par le biais du régime indemnitaire : en moyenne 40 euros.

► Toutes les actions ayant trait aux services publics et à l'emploi sont les plus difficiles à mesurer. On note en général des avancées partielles sur la défense du statut, les conditions de travail, et l'arrêt des externalisations. A noter : pratiquement seules les luttes amenées jusqu'à la grève ont permis d'obtenir une avancée ou d'empêcher un recul. Sans surprise, les luttes ayant un caractère intersyndical ont plus de chance d'aboutir à un résultat. Le préavis de grève, que l'on pourrait utiliser comme « arme de dissuasion », ne fonctionne que sur certains services, comme par exemple les ordures ménagères, services paralysant une ville en cas de grève.

Le bilan

Nos revendications de défense du statut sont plus que jamais d'actualité si l'on en juge l'état des collectivités en matière de conditions de travail et de casse du service public. En matière de conditions de travail, nous remarquons que celles des militants syndicaux sont de plus en plus difficiles. Il s'agit bien plus souvent de faire face aux attaques discriminatives que de demander de nouveaux droits. La rémunération demeure un point essentiel des revendications où nous devons développer les convergences vers l'augmentation du point d'indice, etc.



Des rencontres



Des conseils

21, 22 et 23 avril 2010

4^e salon national des CE et CHSCT



Des exposants



Des échanges



Le jeudi 22 avril 2010,

la Fédération CGT des Services publics organise un débat avec l'ANCAV sur les COS / CASC (de 10 à 12 h00, salle Atrium - 50 places) autour du thème :

Droits et reconnaissance statutaire des COS / CASC, quels moyens, quels objectifs ?

La Fédération CGT des Services publics sera présente au salon durant les 3 jours, au stand de l'ANCAV, espace activités sociales et culturelles. A cette occasion, elle fera connaître et recueillera les réponses au questionnaire qui est paru dans «Le Guide » n° 786 spécial COS / CASC de décembre 2009.

Inscription sur www.cgt.fr

N'oubliez pas d'informer la Fédération de votre inscription.